Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h24
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_127-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 juin 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. FERGUEN à M. VALLERAND ; M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme PIRAUX à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C. ; M. LECAREUX à M. LIRUSSI
Absents : Mme FIAN, M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme LEDOUX

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....05
Absents.....02
Votants.....31

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h24
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_127-DE

Délibération 2022 - 127

09 - IMMEUBLE COMMERCIAL SIS 11 RUE ARISTIDE BRIAND, CADASTRE SECTION AE 10 - CESSION – DEFINITION DES CONDITIONS - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES – NOUVELLE LECTURE

Par délibération du 16 décembre 2021, la ville a décidé de procéder à la vente de l'immeuble cadastré section AE 10 sis 11 rue Aristide Briand à la SCI ABDENZO, représentée par M. ELBANANI Abdesslam et M. Enzo LE GOFF.

Ces derniers ont informé la Ville le 13 mai 2022 du souhait de M. Enzo LE GOFF de se porter acquéreur en son nom propre, en vue de créer dans ce local un complexe de beauté (coiffure, esthétique, salon de thé, point de vente).

Cette cession interviendrait au prix fixé par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – pôle d'évaluation domaniale de Beauvais, soit 50 000 €, frais de notaire en sus.

Compte tenu de ces éléments, il convient de délibérer de nouveau sur cette cession.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder l'immeuble sis 11 rue Aristide Briand, cadastré section AE 10, à M. Enzo LE GOFF au prix de 50 000 €, frais d'acte en sus,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître DUTRIEZ Aude, notaire,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes (signature de la promesse de vente, acte de vente…).

La présente délibération remplace la délibération 2021-216 du 16 décembre 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 29/6/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,
Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 juin 2022
Le Maire,
Emmanuel LIEVIN.
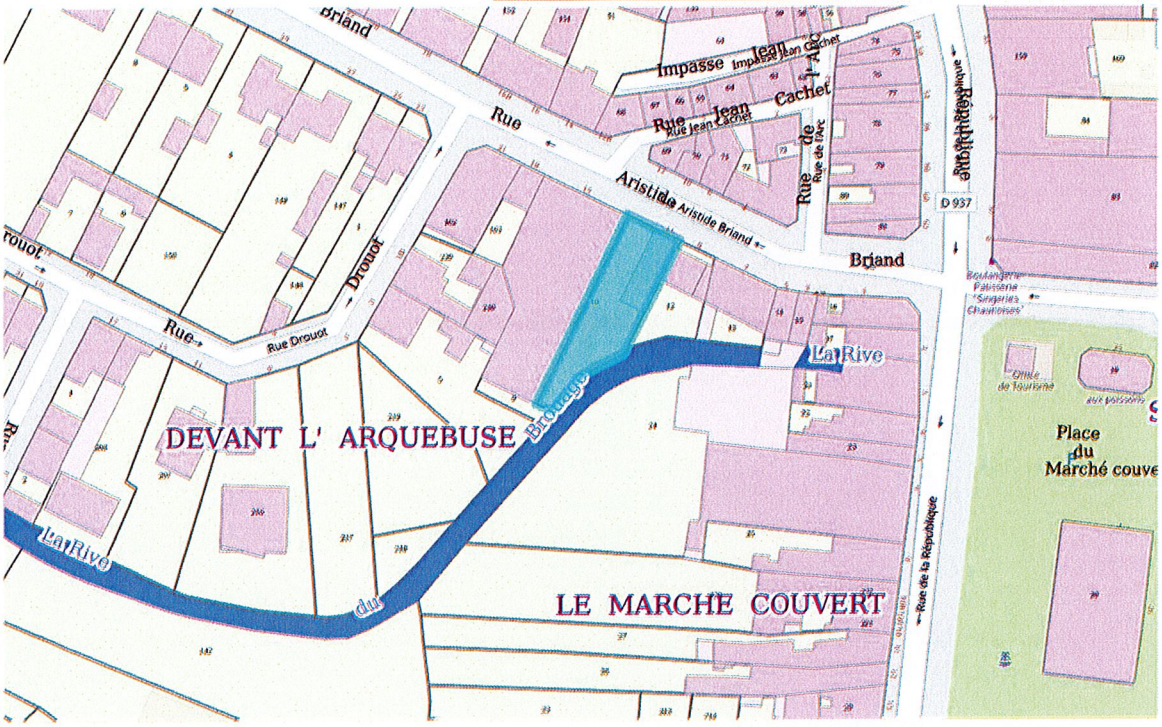
Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h24
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_127-DE